

Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AS ISAE-SUPAERO

Le 25/09/2025

Membres AS Présents :

Joséphine LE GOFF (Présidente de l'AS ISAE-SUPAERO)
Matthieu VINCENT (Secrétaire général de l'AS ISAE-SUPAERO)
Julie HOFFMANN (Co-trésorière de l'AS ISAE-SUPAERO)
Augustin LE MAUX--BELBIS (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Laura BARANGE (Communication interne de l'AS ISAE-SUPAERO)
Luc DANINI (Communication externe de l'AS ISAE-SUPAERO)
Matthieu DIMAN (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Gabriel BARBAROUX (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Ling DELMAS (Responsable des événements de l'AS ISAE-SUPAERO)
Axel GOUTAGNEUX (Responsable Développement Durable de l'AS ISAE-SUPAERO)

Tableau récapitulatif des décisions du CA

Ci-dessous un tableau récapitulatif (cf. plus bas pour le détail et les explications).

AUTEUR	TYPE DE DEMANDE	DÉCISIONS
Francisco de Asis Lovaco-Cebrian	Changement de sport cher	Acceptée
Club Planeur	Demande de remboursement pour 3 étudiants non membres du club	Refusée
Club Surf	Déplacement de budget	Acceptée
Club Futsal	Création de club	Acceptée
Club Judo	Changement de fonctionnement	Acceptée
Club Golf	Clarification du fonctionnement	
Club Tennis de table	Demande de budget matériel	Refusée
Club Hip-hop	Demande d'un coach	Refusée

Axel Wertenberg	Demande de remboursement malgré sa non-adhésion	Acceptée
Pôle event	Demande de budget matériel	Acceptée
Club Slackline	Création de club	Acceptée
Thibaut Simon	Demande d'augmentation de plafond	Partiellement acceptée
Thibaut Simon	Demande de matériel pour le 4L Trophy	Acceptée
Club Padel	Création de club	Partiellement acceptée
Club Cirque	Utilisation d'un créneau AS	Acceptée
Club Aviron	Demande de budget matériel	Acceptée
Club Foot F	Demande de participation à une compétition et un autre entraînement avec coach	Partiellement acceptée
Club MMA	Création de club	Acceptée
Club Street Workout	Demande de budget matériel	Partiellement acceptée
Club Foot M	Demande de participation à une compétition	Refusée
Club Tir à l'arc	Création de club	Refusée pour le moment

Compte rendu détaillé de la réunion :

Sport cher - Francisco de Asis Lovaco-Cebrian

Demande de changement de sport cher (de parachute à parapente)

Récapitulatif de la demande :

Suite à une peur du saut lors de ses premiers sauts en parachute, Francisco a interrompu sa formation et n'a de ce fait jamais bénéficié du remboursement de l'AS pour sa pratique du saut en parachute.

A cause de cette peur, il ne souhaite pas poursuivre l'activité et pour bénéficier de la sensation de vol sous voile et sur conseil des instructeurs parachute, il aimerait pouvoir débiter le parapente, ce qui induit un changement de sport cher.

Discussion et décision du CA :

Le CA comprend les raisons qui ont poussé Francisco à interrompre sa pratique du saut en parachute et accepte son changement de sport cher.

Décision votée à 9 sur 9

Club Planeur - Baptiste Vinet

Demande de remboursement exceptionnel de membres non adhérents AS et demande relative aux vols d'initiation

Récapitulatif de la demande :

La demande de Baptiste concerne 3 étudiants de Supaero en dernière année (Bertin Morgan, Marie Lureau et Paul Gillet) qui ne font pas partie du club planeur mais qui pratiquent tout de même cette activité sur leur temps libre et à leurs frais.

Les voyant très assidus et au vu du budget encore disponible, Baptiste propose de les rembourser quand même et de les inclure dans le club planeur.

Paul Gillet a cependant déjà effectué un sport cher en 1A (parachute) ce qui correspondrait également pour lui à un changement de sport cher.

Le club planeur a également une demande vis-à-vis des vols de baptême pour les futurs nouveaux membres du club. Étant donné que Baptiste Vinet est en capacité de faire ces vols d'initiation, cela abaisse leur coût et permettra peut être qu'un léger bénéfice soit fait vu que tout le monde paiera le même prix pour des vols dont le prix diffère légèrement. Le club souhaite donc que ce bénéfice reste au sein du club planeur et soit ajouté à son budget.

Discussion et décision du CA :

Au vu du fait que ces 3 membres aient choisi d'eux-mêmes de pratiquer le planeur bien qu'ils aient été refusés aux sélections du club, le CA est favorable à ne pas les inclure au club et qu'ils continuent leur formation de leur côté.

Décision votée à 8 sur 9 pour Marie Lureau

Décision votée à 9 sur 9 pour Bertin Morgan

Décision votée à 9 sur 9 pour Paul Gillet

Le CA accepte que le bénéfice réalisé lors des vols d'initiation reste dans le club planeur.

Décision votée à 9 sur 9

Club Surf - Gabriel Petitguyot

Demande de transfert de budget du budget déplacement au budget formation

Récapitulatif de la demande :

Le club surf dispose d'un budget restant de 1850 euros pour le déplacement et le logement et de 250 euros pour la formation (notamment la location de planche). Au vu du nombre de sorties encore possibles avant la fin de l'année (maximum 7) et de la grosse sortie initiation qui aura lieu début octobre, le budget de formation utilisé pour la location de planche est insuffisant et le budget de déplacement est supérieur à ce qui est nécessaire. Le club surf demande donc le déplacement de 500 euros du budget déplacement vers le budget formation pour pouvoir finir l'année sereinement sur les 2 budgets.

Discussion et décision du CA :

Le CA est d'accord pour ce déplacement de budget qui permettra à tout le monde de pouvoir louer des planches lorsque cela sera nécessaire.

Décision votée à 9 sur 9

Club Futsal - Pedro Gonçalves

Demande de création du club Futsal

Récapitulatif de la demande :

Des créneaux de futsal ont déjà lieu occasionnellement le samedi mais Pedro a la volonté d'organiser mieux ce sport et de le développer.

Il demande donc un autre créneau en semaine, 4 ballons et l'inscription d'une équipe en FFSU.

Discussion et décision du CA :

Le CA est pour le développement de l'activité et accorde au futsal un créneau le mardi de 16h30 à 18h. De plus, le CA accorde un budget de 40 euros pour l'achat de 2 ballons et encourage l'inscription d'une équipe en FFSU pour encourager les membres du club à venir s'entraîner et s'investir dans le club.

Club Judo - Alex Delcan

Discussion autour du fonctionnement du club Judo

Récapitulatif de la demande :

Le club judo avait jusque là un créneau le vendredi soir pour s'entraîner à Supaero mais le club ne compte pas assez de membres pour pouvoir s'entraîner sérieusement contre des personnes de sa catégorie. A cause de ce fait, peu de personnes s'engagent vraiment dans le club et les personnes motivées ne peuvent pas progresser. Il est donc demandé que le club fonctionne sur le même principe que les autres arts martiaux avec le remboursement partiel d'une licence et d'entraînements dans des clubs hors de Supaero.

Discussion et décision du CA :

Le CA est pour que le club fonctionne de manière optimale et s'accorde avec le club sur le fait que les entraînements à Supaero ne permettent pas aux membres de s'entraîner dans

de bonnes conditions. Il vote donc en faveur pour le remboursement de licences dans des clubs extérieurs. Le taux de remboursement des licences sera déterminé au moment de l'attribution des nouveaux budgets en décembre.

Décision votée à 9 sur 9

Club Golf - Benjamin Nakache

Discussion autour du fonctionnement du club Golf

Récapitulatif de la demande :

Le club golf n'a quasiment pas utilisé de budget pour cette année et le CA remarque une certaine inactivité de la part de ce club (absence de communication, pas de sorties organisées...).

Discussion et décision du CA :

Le CA demande au club golf et à son président Benjamin Nakache d'effectuer de la communication, de créer un groupe pour que les personnes puissent organiser des sorties entre eux et de dynamiser le club.

Club Tennis de table - Jean-Pierre Kiet

Demande de matériel

Récapitulatif de la demande :

Au vu du nombre de personnes présentes aux entraînements en ce début d'année, Jean-Pierre demande l'achat de 2 raquettes supplémentaires pour que plus de matériel de bonne qualité soit mis à disposition des membres du club. Il y a suffisamment de raquettes actuellement, mais pas suffisamment de raquettes de bonne qualité selon Jean-Pierre.

Discussion et décision du CA :

Vu que 2 raquettes ont déjà été attribuées en mai dernier et que le nombre de raquettes est suffisant pour que le club fonctionne, le CA estime que cet achat n'est pas nécessaire actuellement.

Décision votée à 5 contre l'achat de raquettes, 3 pour, 1 abstention

Club Hip-Hop - Arthur Oudeyer

Demande d'un coach

Récapitulatif de la demande :

Afin de dynamiser le club et de motiver plus de personnes à venir aux entraînements, le club Hip-hop demande d'engager un coach une semaine sur deux.

Discussion et décision du CA :

Au vu du nombre de personnes concernées et du fort coût de l'engagement d'un coach, le CA n'est pas en faveur de ce coach.

Décision votée à 5 votes contre le coach, 4 votes pour

Sport cher - Axel Wertenberg

Demande de remboursement de son activité de parachute sachant qu'il n'était pas adhérent AS

Récapitulatif de la demande :

Axel est membre du club parachute et devrait obtenir un remboursement pour sa TRAD et 8 sauts pour l'année 2024-2025. Cependant, il n'était pas adhérent AS alors qu'il pensait l'être. Il propose donc de payer en double l'adhésion cette année afin de pouvoir bénéficier du remboursement qui représente un montant important.

Discussion et décision du CA :

Le CA comprend que cette somme soit importante pour Axel et accepte qu'il soit remboursé à condition qu'il adhère pour cette année 2025-2026 puis sera déduit de son remboursement le montant de l'adhésion pour 2024-2025, la formule sport cher pour 2024-2025 et la formule sport cher pour 2025-2026. Il touchera donc un remboursement de $272,67 - 50 - 25 - 25 = 172,67$ euros.

Décision votée à 7 pour et 2 abstentions

Pôle Event - Ling Delmas

Demande de matériel

Récapitulatif de la demande :

Le pôle event demande l'achat de nouvelles barbecues pour remplacer les précédents qui deviennent défectueux.

Discussion et décision du CA :

Le CA juge cet achat nécessaire au vu des nombreux barbecues organisés au cours de l'année et s'accorde pour une attribution d'environ 120 euros pour cet achat, montant qui peut évoluer en fonction de ce que le pôle event trouve d'occasion.

Décision votée à 9 sur 9

Club Slackline- Yann Joyard

Demande de création de club

Récapitulatif de la demande :

Yann demande la création d'un club slackline. Il a déjà pu organiser quelques séances avec les personnes intéressées autour de lui en utilisant sa propre slackline et désire maintenant

créer un club pour que tous puissent en profiter. Il demande donc du budget matériel pour acheter une ou deux slacklines afin de ne pas devoir utiliser la sienne à chaque fois. Cette slackline pourrait donc être prêté aux membres qui souhaitent l'utiliser si le président de la section est disponible pour leur prêter.

Discussion et décision du CA :

Le CA encourage la création de ce nouveau club et accorde un budget de 20 euros pour trouver une slackline d'occasion.

Décision votée à 10 sur 10

Sport cher - Thibaut Simon

Demande d'augmentation de plafond exceptionnelle pour le parachute

Récapitulatif de la demande :

Thibaut a un cas particulier au sein du club parachute car il n'a pas débuté sa formation parachute au moment de son arrivée au sein du club mais il avait commencé avant son arrivée à Supaero. Il n'était donc éligible qu'à un remboursement de 200 euros maximum par an et n'a pas pu bénéficier des augmentations de plafond liées à l'obtention des brevets B et B2. Il demande une augmentation de plafond exceptionnelle de 395 euros correspondant au montant débloqué suite à l'obtention des brevets B et B2, en accord avec le budget parachute restant.

Discussion et décision du CA :

Le CA est pour une augmentation du plafond de remboursement de Thibaut Simon mais limite cette augmentation à 200 euros et non 395 euros.

Décision votée à 5 pour une augmentation de 200 euros, 2 pour une augmentation de 395 euros, 1 contre une augmentation de plafond et 2 abstentions

4L Trophy - Thibaut Simon

Demande de matériel sportif pour fournir à l'association "Enfants du déserts" lors du 4L Trophy 2026

Récapitulatif de la demande :

Thibault va prendre part au 4L Trophy 2026 et chaque équipage doit transporter 50 kg de fournitures à donner à l'association "Enfant du désert". Il vient donc demander si l'AS n'a pas du matériel sportif dont il ne se sert plus et qu'il pourrait donner à l'équipage de Thibaut (ou aux autres équipages de Supaero) qui en ont fortement besoin.

Discussion et décision du CA :

L'AS possède beaucoup de matériel aujourd'hui inutilisé et serait heureux de pouvoir supporter les équipages de Supaero pour leur participation à l'édition 2026 du 4L Trophy en

leur fournissant du matériel sportif encore utilisable. Il faudra au préalable consulter les présidents de chaque section afin de savoir le matériel dont ils peuvent se séparer.

Décision votée à 10 sur 10

Club Padel - Tiago Decouvelaere

Demande de création du club Padel

Récapitulatif de la demande :

Tiago souhaite ouvrir un club padel après un sondage effectué auprès des étudiants et un engouement pour ce sport. Il est déjà rentré en contact avec le club "Padel Tolosa" afin de pouvoir établir un partenariat entre le club et l'AS. Il permettrait donc aux adhérents AS de pouvoir bénéficier de tickets à 10 euros par personne pour 1h30 avec la location de matériel incluse sur des créneaux réservés à l'AS en semaine de 15h à 18h et le week-end de 9h à 10h30. Il demande ensuite que l'AS rembourse une partie de ces tickets comme c'est le cas pour certaines autres activités.

Discussion et décision du CA :

Le CA se réjouit de l'enthousiasme autour de ce sport et encourage la création de ce club et de ce partenariat. Cependant, le CA refuse le remboursement des tickets estimant que le partenariat est déjà suffisamment bénéfique pour les adhérents AS.

Décision votée à 8 sur 8

Club Cirque - Simon Lebonnois

Demande d'un créneau au petit gymnase pour le club cirque

Récapitulatif de la demande :

Le club cirque (club de l'AA) a actuellement un créneau le samedi à 18h. Ce créneau ne leur permet pas d'exercer au mieux leur activité car de nombreuses personnes ne sont souvent pas là car déjà occupées le week-end. Au vu des difficultés du club judo à organiser des entraînements, le club cirque aimerait récupérer le créneau du club judo (mardi 20h30-22h) pour pouvoir attirer plus de monde de manière régulière.

Discussion et décision du CA :

Le CA comprend le problème du club cirque et accepte de laisser le créneau du mardi soir au club cirque plutôt de le laisser inutilisé à cause des difficultés du club judo.

Décision votée à 8 sur 8

Club Aviron - Nolan Allègre

Demande de matériel

Récapitulatif de la demande :

Un câble nécessaire pour le système son des bateaux de 8 a cassé récemment et il est nécessaire pour que les rameurs de l'arrière entendent le barreur. Le club aviron demande donc de racheter ce câble (31,50 euros) afin de pouvoir reprendre les entraînements de manière optimale.

Discussion et décision du CA :

Le CA accepte le rachat de ce câble au vu de son importance pour le bon déroulement des entraînements et compétitions. Le club ayant pu faire des économies sur un achat précédent de matériel, il n'est pas nécessaire d'augmenter leur budget matériel pour l'achat de ce câble.

Décision votée à 8 sur 8

Club Water-polo - Ruben Girona

Demande de recrutement d'un coach

Récapitulatif de la demande :

Le club water-polo souhaite mutualiser ses entraînements avec l'ENAC et l'ONERA. C'est une pratique largement répandue dans les universités en France pour pouvoir faire des entraînements suffisamment construits et productifs. De plus, le club demande un 2ème entraînement avec coach afin d'améliorer la progression de chaque. En particulier pour un sport en eau, il est essentiel d'avoir un coach à chaque entraînement.

Discussion et décision du CA :

Le CA accepte que les entraînements soient mutualisés avec l'ENAC et l'ONERA mais ne peut pas se permettre pour le moment d'engager un coach pour un 2ème créneau. Cette demande étant tout de même légitime, le CA encourage le club water-polo à renouveler cette demande au moment de l'attribution des nouveaux budgets en décembre-janvier. A voir s'il sera possible de demander une participation à l'ENAC et/ou l'ONERA pour ce 2ème créneau.

Décision votée à 9 sur 9

Club Foot F - Aurélie Doudou

Demande d'un coach en match et discussion autour des entraînements

Récapitulatif de la demande :

Le club foot F souhaite s'inscrire à la Saint-Gobain, une compétition nationale dont le prix de l'inscription s'élève à 350 euros. Cette compétition se déroule tout d'abord au niveau départemental (3 matchs), puis dans l'ouest de la France (3 matchs) si qualification au tour précédent puis enfin au niveau national (tournoi final à Clairefontaine) si qualification au tour précédent. Ce tournoi permettrait donc de pouvoir jouer plus de matchs dans l'année. De plus, les entraînements avec coach de foot F ont lieu le lundi soir, même jour que les matchs FFSU du club. Le club demande donc que l'entraînement avec coach soit déplacé

au mercredi soir les semaines de match. Enfin, le club demande que le 2ème entraînement de la semaine soit également avec coach jusqu'à la reprise de la saison FFSU (cela correspond à une augmentation de budget de 300 euros).

Discussion et décision du CA :

Au vu du peu de matchs potentiels joués par l'équipe et au vu du fort coût de l'inscription à ce tournoi, le CA décide de ne pas financer la potentielle inscription de Supaero à ce tournoi.

Décision votée à 5 votes contre l'inscription, 2 votes pour et 2 abstentions

Concernant les entraînements, le CA accepte le déplacement de l'entraînement avec coach les semaines de match ainsi qu'un 2eme entraînement avec coach jusqu'à la reprise de la FFSU.

Décision votée à 7 sur 9, 2 abstentions

Club MMA - Vadim Noussenbaum

Création d'un club MMA

Récapitulatif de la demande :

Après un sondage auprès des étudiants de l'école et un nombre important de personnes motivées (40 personnes ont rejoint le groupe whatsapp, 8 très motivées et sûres de s'impliquer dans le club et 15 prêtes à se motiver sérieusement) Vadim demande l'ouverture d'un club MMA à l'AS. Il propose de recruter un coach et d'organiser des entraînements à Supaero.

Discussion et décision du CA :

Le MMA étant un sport de combat, il est préférable de l'effectuer dans de bonnes conditions et de façon bien encadrée. Le CA propose que la section MMA soit intégrée au club arts martiaux et permette le remboursement de licences dans des clubs de MMA dont le pourcentage sera fixé au moment de l'attribution des nouveaux budgets en décembre-janvier.

Décision votée à 9 sur 9

Club Street Workout - Aleksander Przybyłowski

Demande de budget matériel

Récapitulatif de la demande :

Le club street workout a avancé des frais pour fabriquer des poids en ciment (139 euros) et demandent le remboursement de ces frais.

Le club organise chaque semaine 5 entraînements et commence à avoir du matériel qu'il serait plus simple de stocker directement sur le terrain d'entraînement. Il demande donc 260 euros pour fabriquer un coffre en bois permettant de stocker le matériel

Discussion et décision du CA :

Le CA accorde un budget matériel de 139 euros pour le remboursement du matériel qui a été nécessaire à la fabrication des poids et d'un budget d'environ 50 euros pour l'achat d'un coffre, chaîne et cadenas (à acheter sur leboncoin).

Décision votée à 9 sur 9

Club Foot - Leny Desloges

Demande de participation à un tournoi

Récapitulatif de la demande :

Le club foot M souhaite s'inscrire à la Saint-Gobain, une compétition nationale dont le prix de l'inscription s'élève à 450 euros. Cette compétition se déroule tout d'abord au niveau départemental (3 matchs), puis dans l'ouest de la France (3 matchs) si qualification au tour précédent puis enfin au niveau national (tournoi final à Clairefontaine) si qualification au tour précédent. Ce tournoi permettrait donc de pouvoir jouer plus de matchs dans l'année.

Discussion et décision du CA :

Au vu du peu de matchs potentiels joués par l'équipe et au vu du fort coût de l'inscription à ce tournoi, le CA décide de ne pas financer la potentielle inscription de Supaero à ce tournoi.

Décision votée à 5 votes contre l'inscription, 2 votes pour et 2 abstentions

Club Tir à l'arc- Patrik Rychtatcik

Demande de création de club

Récapitulatif de la demande :

Après un sondage auprès des étudiants de l'école, 31 personnes étaient intéressées par un club tir à l'arc et 50 personnes étaient curieuses de découvrir ce sport. Au vu de la dangerosité du sport, il faut que ce sport soit bien encadré. Patrik a donc essayé de contacter l'AS de l'université Paul Sabatier qui possède un champ de tir à l'arc mais cette discussion n'a pas pu aboutir

Discussion et décision du CA :

Cette initiative d'un club de tir à l'arc est légitime au vu du nombre de personnes intéressées mais la difficulté d'organisation et de sécurité autour de ce sport ne permet pas d'ouvrir immédiatement le club. L'AS va donc essayer de recontacter l'AS de l'université Paul Sabatier afin de discuter la possibilité de prendre un créneau au sein de leurs installations.

Décision votée à 9 sur 9

Modification du Règlement Intérieur

Récapitulatif des modification :

- Modification des règles du club montagne
- Modification des règles du club planeur
- Modification des montants de remboursement des licences d'arts martiaux
- Modification du paragraphe sur les sauts filmés en parachute

Description des changements :

- Modification des règles du club montagne

Ajout du paragraphe suivant :

Pour un emprunt de matériel de plus d'une semaine, il est demandé un chèque de caution d'un montant correspondant à la valeur du matériel.

Décision votée à 9 sur 9

- Modification des règles du club planeur

Le paragraphe suivant :

A partir du second vol, les élèves en instruction doivent être munis de la licence FFVV en cours de validité.

Dans le cadre de l'activité planeur, les remboursements de formation auront lieu toutes les fins de mois.

Ainsi, en fin de mois, l'élève signale au trésorier ses heures de vol. Ce dernier récupère les factures auprès du club, les fait signer par le trésorier de l'ATVV (Association Tarnaise de Vol à Voile). A compter de cette date, l'adhérent dispose d'un mois pour se faire rembourser.

Le plafond annuel (pour une année civile) est fixé à 600€ pour les membres du club de planeur de moins de deux ans d'ancienneté et à 450€ pour les autres.

Cas particulier : dans le cas où le dépassement des plafonds individuels a été validé par le président et le trésorier du club de planeur (les vols datant parfois de plus d'un mois), la limite du mois ne s'applique pas sur les factures postérieures au dépassement du plafond. Cependant, le plafond d'un adhérent ne pourra pas excéder 800€.

devient :

A partir du premier vol (hors vol d'initiation), les membres du club doivent être munis de la licence FFVV en cours de validité et avoir réglé la cotisation du club à l'ATVV (association tarnaise de vol à voile).

Dans le cadre de l'activité planeur, les remboursements auront lieu toutes les fins de mois.

Afin de pouvoir voler, les membres du club doivent impérativement avoir leur compte pilote (GIVAV) en positif. Dans le cas contraire, le président se réserve le droit de refuser au membre de participer à la journée de vol, si cette situation devient récurrente, sa qualité de membre pourrait être révoquée afin de laisser la chance à d'autres étudiants d'apprendre le planeur; il en est de même pour les membres ne venant pas régulièrement.

Le remboursement sera ensuite effectué par le président sur le compte du membre ou bien directement sur son compte pilote du membre.

Le plafond annuel (pour une année civile) est fixé à 600€ pour les membres du club de planeur de moins de deux ans d'ancienneté et à 450€ pour les autres.

Ces plafonds pourront exceptionnellement être revus à la hausse en accord avec le conseil d'administration de l'AS.

Cependant, le plafond d'un adhérent ne pourra pas excéder 800€.

Par ailleurs, il est indiqué aux membres du club FISA qu'ils ont l'obligation de déclarer au président tout avantage concernant le vol en planeur dont ils pourraient bénéficier grâce au comité d'entreprise de l'entreprise dans laquelle ils font leur alternance.

Décision votée à 9 sur 9

- Modification des montants de remboursement des licences d'arts martiaux

Le paragraphe suivant :

Pour tout autre sport de combat/art martial, l'adhérent pourra, sur demande préalable au bureau de l'AS et au président de section, demander le remboursement aux 2/3 de sa licence /cotisation annuelle au sein d'un club extérieur.

devient :

Pour tout autre sport de combat/art martial, l'adhérent pourra, sur demande préalable au bureau de l'AS et au président de section, demander le

remboursement à un pourcentage déterminé lors de l'attribution des nouveaux budgets en janvier de sa licence /cotisation annuelle au sein d'un club extérieur.

Décision votée à 9 sur 9

- Suppression du paragraphe sur les sauts filmés en parachute

Suppression du paragraphe suivant :

Deux sauts filmés sont remboursés (car considérés comme nécessaires à la formation).
Le reste des sauts filmés est remboursé à hauteur du remboursement d'un saut non filmé.

Décision votée à 9 sur 9